Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20261104-DE1102026-DE

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 29 octobre 2026, se sont réunis le 04 novembre 2026 à 19 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Sylvie RICHARD, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Marion GOGE-VICCI, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Marine GOURLAY, Jérôme LECOMPTE, Sandrine LE CAM, Germain GUICHAOUA, Yuna STEPHANT.

Absents ayant donné pouvoir :

Hélèna LE FLOC'H	à	Yvon TROADEC
Arnaud PLATEL	à	Linda KERBERENES

Nombre de conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 25
- votants : 27

Secrétaire de séance : Iwan LE CLECH

DE11026 – Réorganisation des services municipaux- ANNEXES E, F, G

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Afin de répondre à l'évolution des besoins de la population, à l'accroissement des missions confiées aux collectivités territoriales et aux exigences renforcées en matière de qualité du service public, la commune a engagé une réflexion globale sur l'organisation de ses services.

Cette démarche poursuit plusieurs objectifs : renforcer la coordination entre les services, clarifier les responsabilités hiérarchiques et fonctionnelles, améliorer la continuité et l'efficacité du service public, optimiser l'utilisation des ressources humaines, accompagner le développement des politiques publiques communales et d'adapter l'organisation administrative aux enjeux futurs de la collectivité.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, le projet de réorganisation a été soumis à l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 06 octobre 2026.

Les principales évolutions de l'organisation sont :

- **La création d'une Direction des Ressources**, qui regroupera les principales fonctions support de la collectivité (ressources humaines ; finances ; accueil ; état civil ; élections ; action sociale). Cette nouvelle organisation vise à renforcer le pilotage administratif et financier de la commune et à favoriser une meilleure transversalité entre les services.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20261104-DE1102026-DE

- **La réorganisation du service scolaire - Enfance – Jeunesse** afin d'améliorer la répartition des missions, la coordination des équipes et le suivi des actions conduites auprès des jeunes.
- **La création d'une Direction Culture, Vie associative et Sport** afin de renforcer la structuration des actions menées dans ces domaines. Cette direction aura notamment pour mission le développement des actions culturelles, l'accompagnement de la vie associative, la coordination des manifestations communales et le suivi des équipements culturels et sportifs.
- **Le renforcement des fonctions d'accueil et de secrétariat** par la création d'un poste mutualisé entre les services techniques et les services administratifs. Cette évolution doit permettre d'améliorer le service rendu aux usagers et de renforcer la continuité du service.
- **La création d'un poste polyvalent ASVP / Urbanisme**, dans la perspective du départ à la retraite prochain de l'agent occupant actuellement les fonctions de chargé d'urbanisme. La collectivité souhaite faire évoluer ce poste afin de mieux répondre aux besoins de la commune. Le poste de chargé d'urbanisme sera ainsi remplacé par un poste polyvalent ASVP / Urbanisme permettant d'assurer la continuité des missions d'urbanisme tout en renforçant les interventions de proximité et de police administrative. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la réorganisation globale des services et ne conduit pas à une augmentation des effectifs de la collectivité.
- **La formalisation de la gestion documentaire et du RGPD** par l'intégration d'une mission spécifique destinée à assurer le suivi de la protection des données personnelles, développer la gestion documentaire, améliorer les procédures d'archivage et garantir le respect des obligations réglementaires.

La mise en œuvre de cette réorganisation entraîne :

- L'adoption d'un nouvel organigramme des services ;
- L'actualisation des fiches de poste concernées ;
- L'adaptation des liens hiérarchiques ;
- La création d'un emploi permanent de Responsable de la Direction Culture, Vie associative et Sport à temps complet ;
- La mise à jour du tableau des emplois et des effectifs afin de prendre en compte les évolutions résultant de la nouvelle organisation des services.

Cette réorganisation n'emporte pas de modification du temps de travail des agents non concernés par les ajustements organisationnels présentés.

La réorganisation proposée repose principalement sur une optimisation de l'organisation existante et une meilleure répartition des missions. **Cette réorganisation est à dépense équivalente et n'engendre pas d'augmentation de la masse salariale.**

La mise à jour du tableau des emplois permettra de traduire administrativement les modifications approuvées par le Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 06 octobre 2026,
Considérant l'évolution des besoins de la population, l'accroissement des missions confiées aux collectivités territoriales et aux exigences renforcées en matière de qualité du service public,

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20261104-DE1102026-DE

Considérant que les modifications proposées n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la réorganisation des services municipaux telle que présentée ;
- **Adopte** le nouvel organigramme des services communaux ;
- **Fixe** son entrée en vigueur à compter du caractère exécutoire de la délibération ;
- **Crée** au tableau des emplois un emploi permanent de Responsable de la Direction Culture, Vie associative et Sport à temps complet ;
- **Approuve** la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs résultant de la nouvelle organisation des services ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 04 novembre 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.